



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2021-06-23

COMITE SYNDICAL DU 02 JUIN 2021

**CONVENTION DE REPARTITION DES CHARGES D'ENTETIEN D'UN NETTOYEUR HAUTE  
PRESSION**

L'an deux mil vingt et un, le deux juin à 18h, le Comité Syndical de l'USTOM du Castillonnais et du Réolais dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire de ses séances, après convocation légale, à la salle polyvalente de Massugas, sous la présidence de M. Christian Malandit-Sallaud.

Date de la convocation : 22 mai 2021

Délégués en exercice : 39

Délégués présents : 36

Pouvoirs : 1

Secrétaire de séance : Bastien MERCIER

Présents : Vincent LAFITTE, conseiller décideurs locaux de la DRFIP, Bernis Hunald, Directeur Général des Services, Philippe CHUCHE, Responsable administratif et financier, Sabine OESTEREICH, assistante de direction.

Le quorum est atteint, le Comité Syndical peut délibérer valablement.

\*\*\*\*\*

**Présents :**

**Communauté de communes de Castillon-Pujols** : ANGELY Jacques, BOURDIER Christian, BREILLAT Jacques, FAURE Charles, LAVIGNAC Marie-Claude, POIVERT Liliane, PAULETTO Patrice, DUVAL Viviane / **Communauté de communes de l'Entre Deux Mers** : BRIS Daniel, MALAMBIC Benjamin, MIQUEU Christophe, CAZADE Pascal / **Communauté de communes du Grand St Emilionnais** : ALFONSO CHARIOL Agnès, GUIMBERTEAU Yannick, MICHEL Fabrice / **Communauté de communes de Montaigne Montravel** : BOUTY Gilbert, LAPEROUSSAZ Patrick, MARTY Sylvain, REY Jean-Louis, LESGOUTIÈRES Alain / **Communauté de communes du Pays Foyen** : GROSSIAS Mireille (pouvoir de GARCIA Miguel), LACHAIZE Yolande, MARGOULLÉ Michel, MAS François, PLAT Tristan, ROBERT Pierre, CELESTE Patricia, VINCENZI Christiane / **Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde** : CHAMPAGNE Marie-Claude, LABARBE Anne-Marie, MALANDIT-SALLAUD Christian, MARTY Bruno, MERCIER Bastien, MONGET Olivier, MASCOTTO Jean-Louis, VILLETTE Roger.

**Absents ayant donné pouvoir :**

**Communauté de communes du Pays Foyen** : GARCIA Miguel (pouvoir à GROSSIAS Mireille)

**Absents excusés :**

**Communauté de communes de l'Entre Deux Mers** : MOTHEs Christophe

**Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde** : LAMARCHE Alexandre

**CONVENTION DE REPARTITION DES CHARGES D'ENTETIEN D'UN NETTOYEUR HAUTE  
PRESSION**

Considérant la présence, sur le quai de transfert de Massugas, d'une aire de lavage des véhicules, équipée d'un nettoyeur à haute pression à eau chaude appartenant à l'USTOM, dont l'utilisation est mutualisée avec la société COVED dans le cadre du marché de collecte,

Considérant qu'il est apparu nécessaire d'en partager les coûts d'utilisation et d'établir des règles d'entretien et de maintenance, en fonction de l'usage qu'en fait chaque partie, et que ces règles ont été inscrites dans la "Convention de répartition des charges afférentes à l'entretien d'un nettoyeur haute pression" annexée,

Considérant que le projet de convention a été porté à connaissance des délégués du syndicat,

Après en avoir délibéré,  
Le Comité Syndical à l'unanimité,

**-AUTORISE** le Président à signer la convention de répartition des charges afférentes à l'entretien d'un nettoyeur haute pression

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette décision,
- informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures.

Certifiée exécutoire par réception

Sous-Préfecture le :

Par publication ou notification le

Le Président

Christian MALANDI

